



CCNT 51 - Compte rendu CGT
du Groupe de travail sur la « Complémentaire santé »
réuni le 03 février 2014

La CGT a pris en cours cette négociation qui a donc déjà été abordée lors de nos absences.

L'actuaire était présent (ARRA conseil), la CGT n'a pas participé au choix de cette société. Son cahier des charges était d'élaborer un dossier ayant pour but de référencer un ou plusieurs organismes assureurs pour organiser la gestion et la mutualisation des garanties.

Plusieurs scénarii nous ont été présentés sur les garanties à couvrir : dépassements d'honoraires, soins dentaires et d'optiques, soins non pris en charge par la sécurité sociale (implants dentaires, kérato-chirurgie, patch anti-tabac, médecines douces...).

Très vite, les représentants des employeurs ont indiqué qu'il n'était pas question d'aller au-delà du panier de santé préconisé par la loi car cela risquerait de mettre en difficulté certaines structures.

Pour la CGT : s'il s'agit de ne négocier que la loi, nous pensons que cela doit se faire au niveau des établissements car cela sera plus productif.

La CGT revendique une complémentaire santé de haut niveau pour les salarié-es de la CCNT 51 au regard des chiffres alarmants de la sinistralité dans notre secteur.

La **déclaration liminaire de la CGT** a été lue lors de ce groupe de travail, elle est consultable sur le site fédéral.

Prochain groupe de travail fixé le 24 février 2014



Déclaration CGT

au Groupe de travail de CCNT 51 Complémentaire santé

réuni le 03 février 2014

Montreuil, le 03 FEVRIER 2014.

La Sécurité Sociale est au cœur de la protection sociale en France et elle doit répondre aux principes de solidarité, de démocratie et d'universalité.

Des reculs très importants accentués durant les années 1980 font que la CGT est contrainte de mener une bataille pour la reconquête de ces acquis fondamentaux. En conséquence, elle n'a pas cautionné l'Accord National Interprofessionnel (ANI) du 11 janvier 2013.

Depuis maintenant plusieurs semaines, la rumeur circulait sur une fiscalisation en 2014 de la participation des employeurs sur notre cotisation mutuelle. Sous prétexte de généralisation aux salarié-e-s non couverts, ce projet est une attaque contre le principe d'une prise en charge à 100 % des dépenses de santé par la Sécurité Sociale. Conforter le système actuel et laisser passer l'occasion de véritablement mutualiser les risques au niveau national ne rentrent pas dans les objectifs de la CGT.

Comme souvent, ce genre de mauvaise nouvelle est vite confirmé par les décisions gouvernementales. L'Accord National Interprofessionnel (ANI) du 11/01/2013 retranscrit dans la loi du 14 juin 2013 dite de *Sécurisation de l'Emploi* prévoit la mise en place de régimes complémentaires de santé à caractère obligatoire au plus tard le 31 décembre 2015, avec participation de l'employeur. Cette participation a toujours été exonérée de cotisations sociales et fiscales et a souvent fait l'objet de négociations aboutissant à un acquis pour les salarié-e-s, au détriment du financement de la Sécurité sociale.

Le caractère obligatoire des régimes complémentaires de santé n'ayant plus besoin d'être encouragé, le gouvernement, dans sa quête permanente de recherche de nouvelles recettes afin de les redistribuer sans contrepartie aux employeurs, a décidé que cette participation était « une niche fiscale » et, contrairement à ce qui a été fait dans d'autres cas, elle n'est pas seulement rabaissée, mais purement et simplement supprimée.

Ainsi, selon notre taux d'imposition, nous paierons en 2014 ce même pourcentage sur la participation.

Exemple d'une cotisation mensuelle 2013 à 100 euros dont participation 50 euros pour l'employeur et 50 euros pour le salarié : $50 \times 12 = 600$ euros de plus qui s'ajouteront à nos revenus imposables (part employeur fiscalisable) !

En dépit des oppositions de la CGT et de celles d'autres organisations syndicales, la Loi de « *sécurisation* » des parcours professionnels a été adoptée suite à l'ANI.

Pour ne pas paupériser encore plus les salarié-e-s de la CCN 51 qui ont déjà subi des pertes importantes de leurs garanties collectives, la CGT se sent d'autant plus comptable et responsable du contenu et du déroulement de cette négociation. Elle y prendra toute sa place afin de concrétiser l'organisation d'un système de santé de haut niveau pour les salarié(e)s, leur famille et les retraités de notre champ.